

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/04/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2025 / 080**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 8 avril 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Emilie ORGEL, Gaëlle BENOIT, Bernard CLEMENT.

Absente excusée : Dominique AGUILAR.

Absents : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

*Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires*

**FINANCES**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE**

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2025-024 du 17/02/2025 relative à l'approbation du budget Ville 2025 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus ;
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
  - 011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement
  - 20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

### Section de fonctionnement

#### Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
042 - 7811	Reprise sur amortissements	994,31 (1)
75 - 75888	Autres produits de gestion courante	-994,31 (2)
Total		0,00

### Section d'investissement

#### Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant
041 - 2313	Travaux en-cours Bouchez (avance versement)	8 926,31 (1)
204-20415332	Subvention d'équipement	-37 383,60 (2)
0268 - 2188	Aires de jeux	-8 400,00 (2)
0131 - 2117	Bois et forêt	8 400,00 (1)
Total		-28 457,29

#### Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant
041 - 238	Travaux en-cours Bouchez (avance versement)	8 926,31 -1
45 - 45821	Travaux d'enfouissement des réseaux	-31 251,19 (2)
45 - 45821	Travaux d'enfouissement des réseaux - FCTVA	-6 132,41 (2)
Total		-28 457,29

- (1) Ajout de crédits  
(2) Reprise de crédits



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre